

## Séance du 3 mars 2025.

Le trois mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement et régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André-Pierre BOURDON, Maire, en séance ordinaire.

### **Étaient présents :**

Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BOURDON, FILLON, LACAILLE, MAHU, ROUSSEL  
Mesdames GAINVILLE, MATÉ, QUESNEL, SOULET, VASSEUR.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Monsieur DESAEGER donne pouvoir à Madame QUESNEL  
Madame VINCENT donne pouvoir à Monsieur LACAILLE

Était absente non excusée : Madame DAUZOU

Formant la majorité des membres en exercice : Madame VASSEUR est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur BOURDON André-Pierre à 18 h 00.

### **Remarques sur le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2024.**

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil s'il y a des remarques sur le précédent compte rendu. Il n'y a aucune remarque.

#### **1. Demande autorisation de participer au groupement d'achat énergie du SDE76.**

Le groupement de commandes auquel participe la commune arrive à échéance en 2026, il convient, si la commune souhaite y participer à nouveau, de délibérer pour rejoindre le groupement de commandes et autoriser la signature de la convention. Monsieur ROUSSEL indique que nous ne sommes pas intéressés par le gaz, c'est un combiné. Il lui a été répondu qu'effectivement c'est une délibération globale, mais que nous ne sélectionnerons que le service électricité.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndicat n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergie et adoptant la convention pour la constitution du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergies et de service associés.

Considérant qu'il est dans l'intérêt d'optimiser ses achats en groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer comme suit :

Décide de renouveler l'adhésion de la commune de Neville au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés, annexé à la présente délibération,

Décide d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies et des services associés annexé à la présente délibération,

Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,

Autorise Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,

Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

### **Vote pour autoriser la commune à participer au groupement d'achat énergie du SDE76.**

L'ensemble des membres du conseil accepte de participer au groupement de commande et autorise le Maire à signer les documents s'y référant.

### **2. Demande autorisation de recruter un saisonnier pour la saison 2025.**

Comme chaque année, Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter un saisonnier pour la saison 2025 de mi-juin à mi-septembre 2025. Madame SOULET demande si ce sera un Néவில்lais en priorité ? Monsieur le Maire lui répond que si un Néவில்lais se présente et qu'il répond aux critères, effectivement il sera sélectionné. Monsieur MAHU et Madame VASSEUR ajoutent qu'il faut qu'il possède des connaissances dans le domaine des espaces verts.

### **Vote pour recruter un saisonnier pour la saison 2025.**

L'ensemble des membres du conseil autorise Monsieur le Maire à recruter un saisonnier pour la saison 2025.

### **3. Demande autorisation de déposer des fonds de concours pour les travaux de remplacement de portes des commerçants.**

Après discussions avec les commerçants, et à la suite de la visite de plusieurs entreprises, il est demandé aux membres du conseil l'autorisation de déposer un fonds de concours pour le remplacement des portes des commerçants boucherie et salon de coiffeur ainsi que la porte d'un locataire. Monsieur ROUSSEL demande s'il y a uniquement ce devis ? Monsieur MAHU lui répond que d'autres entreprises ont été sollicitées, dont une où nous n'avons eu aucun retour, puis l'autre est beaucoup plus cher que Vérandas de France.

Les devis sélectionnés sont donc ceux de Vérandas de France pour un montant total de 10 820€ TTC.

Madame SOULET demande si les portes sont commandées, car le devis n'était valable qu'un mois ? Il lui a été répondu que pour prétendre aux fonds de concours, aucune commande n'a été passée. Monsieur MAHU ajoute que le délai est donné à titre indicatif. Madame GAINVILLE précise que nous pouvons demander à l'entreprise de les réactualiser. Monsieur BOULANGER informe que ces devis ont été fait en décembre pour avoir des prévisions budgétaires, mais les entreprises étaient informées que le devis signé ne serait pas renvoyé aussitôt, car nous demandions des fonds de concours. De plus le prix est élevé mais elles sont réglementaires et sécuritaires. Madame SOULET indique qu'il y en a pour plus de 10 000€, Monsieur MAHU indique que c'est une demande des commerçants, Mesdames QUESNEL et SOULET précisent qu'elles ne sont pas contre mais financièrement cela représente.

Monsieur ROUSSEL demande si elles sont conformes pour les handicapées ? Monsieur MAHU lui répond qu'elles sont à 90cm. Monsieur BOURDON indique qu'il y a eu une demande de dérogation pour les commerçants.

**Vote pour autoriser à déposer des fonds de concours pour les travaux de remplacement de portes des commerçants**

L'ensemble des membres du conseil accepte de déposer les fonds de concours pour l'installation de nouvelles portes.

**4. Demande autorisation de signer le devis pour l'achat d'un camion.**

A la suite du vol dans la nuit du 30 janvier dernier, nous avons sollicité des fournisseurs pour l'établissement d'un devis pour l'achat d'un nouveau camion, Renault nous en propose un similaire à celui volé au prix de 39 200€ HT. Monsieur ROUSSEL demande si nous pouvons connaître le montant du remboursement de la part de l'assurance ? Monsieur MAHU lui répond que nous sommes remboursés à neuf pendant deux ans moins la franchise. Monsieur ROUSSEL demande si l'attelage installée ensuite est-il inclus ? Il est répondu qu'il a été envoyé à l'assurance l'achat du camion et l'attelage. Madame QUESNEL demande pourquoi il n'y a qu'un seul devis ? Monsieur MAHU lui répond qu'il a effectué une demande auprès de Renault pour un camion similaire à l'ancien, qu'une opportunité s'est présentée et que cette dernière est encore plus attractive que la précédente offre. Alors que lors du précédent achat Renault était déjà moins cher que les concurrents. Monsieur MAHU lui précise que si nous ne prenons pas celui-ci nous devons partir sur une location pour nous dépanner, et que dans ce cas, le nouveau ne pourra être livré qu'en 2026.

Madame SOULET demande quand serons-nous remboursés de l'assurance ? car au niveau de l'argent nous n'allons pas pouvoir sortir l'argent pour le payer. Monsieur le Maire ne peut pas donner de date. Monsieur BOULANGER répond que ce sera possible, c'est une avance et que ce sera remboursé. Il ajoute que c'est un impératif à l'heure actuelle d'avoir un camion pour l'entretien de la commune, à long terme cela est compliqué.

Monsieur ROUSSEL demande s'il est neuf, car au regard de la remise commerciale, cela semble étrange. Monsieur MAHU lui confirme qu'il est neuf.

Madame QUESNEL indique que l'argent n'était pas prévu pour ce deuxième achat pour 2025, est ce que cela ne va pas impacter le budget 2025 ? Monsieur BOURDON lui répond que c'est particulier. Monsieur BOULANGER répond que dans le budget il existe un fonds de roulement qui permet de pouvoir faire face à ces situations.

Madame QUESNEL propose d'attendre le budget avant de faire cet achat et de voir à quoi s'en tenir.

Monsieur BOULANGER demande comment ont fait en attendant ? Monsieur MAHU indique que nous partons pour au moins 1 an de location dans ce cas, soit environ 12 000€.

Madame SOULET demande comment font les employés en ce moment, Monsieur MAHU lui répond qu'ils sont en tracteur avec la remorque.

**VOTE pour signer le devis du camion au prix de 39 200€ HT**

POUR Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BOURDON, FILLON, LACAÏLLE, MAHU, ROUSSEL  
Mesdames GAINVILLE, MATÉ, VASSEUR, VINCENT.

CONTRE Monsieur DESAEGER, Madame QUESNEL car elle n'a pas connaissance du montant du remboursement au niveau de l'assurance, il n'y a qu'un seul devis

ABSTENTION Madame SOULET

## **5. Demande autorisation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection mis à disposition par le CDG76.**

En tant qu'employeur d'agents publics nous devons respecter un certain nombre d'obligations en matière de santé et de sécurité au travail. Un agent chargé de la fonction d'inspection à la charge de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et de proposer des améliorations pour couvrir les manquements. Le centre de gestion nous propose d'intégrer un groupement de commandes pour missionner le Centre de Gestion dans l'obligation de désigner un agent chargé de la fonction d'inspection pendant 4ans.

Monsieur ROUSSEL demande qui sera référent ? De plus il a un certain nombre de documents à mettre à disposition du CDG76. Après discussions Monsieur MAHU est nommé assistant de prévention.

### **Vote pour autoriser le recours au CDG76 dans la mise à disposition d'un ACFL.**

L'ensemble des membres du conseil accepte de recourir au centre de gestion dans cette obligation, et autorise le Maire à signer les documents s'y référant.

## **6. Questions diverses.**

-point sur les parutions de postes :

- adjoint technique 2 candidatures, l'un des candidats était surqualifié par rapport à notre besoin, il recherchait davantage un poste de responsable d'atelier.

- responsable de cantine, il y a eu des candidatures. Certaines n'avaient aucune compétence dans le milieu de la restauration, d'autres candidats arrivaient en fin de carrière, d'autres possédaient de l'expérience dans le milieu de la restauration mais pas avec des enfants.

- rédacteur à 28 heures ; 5 candidatures, mais 2 se sont désistées car elles ont trouvé un emploi entre temps, 1 personne ne s'est pas présentée. La personne possède le concours d'adjoint administratif mais n'a jamais été en poste dans une mairie, elle ne possède aucune expérience.

En conséquence, le poste d'adjoint technique à 35heures, le poste de responsable de cantine à 28 heures et le poste de rédacteur ont été pourvus par les salariés en place actuellement.

- la CCCA nous a versé la subvention accordée pour l'espace multisports : 16 785.90€.

-à compter du 1<sup>er</sup> avril mise en place du ramassage des ordures ménagères via des sacs translucides. La distribution sera réalisée durant la semaine du 17 au 22 mars 2025, en mairie sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Madame VASSEUR complète en indiquant que sera distribué des sacs de 30L et 50L selon la composition de la famille.

-Madame SOULET demande si cela va bien à la cantine, Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un souci avec un enfant, les parents ont été rencontrés et un compromis a été trouvé.

-Local Multinov : Multinov est en réflexion pour acheter le local actuel, si nous en sommes d'accord. Après des discussions une majorité des membres est contre cet achat. En effet cela réduira fortement le parking et impactera le terrain de la salle des fêtes. Monsieur FILLON fait mention qu'un agrandissement du parking est prévu. Monsieur BOURDON confirme qu'il y aura une extension du parking par la CCCA.

Il conclut que l'entreprise viendra à la prochaine réunion présenter son projet.

Madame SOULET souhaite avoir un état récapitulatif des locations surtout payantes de la salle des fêtes, car des personnes lui ont indiqué que le prix cette dernière est devenu trop élevé. Monsieur MAHU lui répond que nous sommes encore les moins cher par rapport aux prestations proposées.

-Dispositif petites centralités : des personnes du département sont venues présenter la proposition en mairie. Monsieur MAHU indique qu'il faut présenter trois projets, et ensuite une étude sera réalisée, non payante pour la commune, cependant il convient d'avoir le moyen de le budgétiser cette année. Il termine que si jamais nous

n'avons pas le budget cela ne sert à rien d'engager les études. Monsieur ROUSSEL indique que pour le moment il est dans la phase de prise de contact pour avoir les tenants et les aboutissants, le document est vague. Monsieur BOURDON indique avoir déjà pensé à trois projets ; refaire l'étude pour les panneaux solaires de la salle de sports, une étude des panneaux solaires sur l'école, puis rénovation des maisons des anciens. Monsieur ROUSSEL revient sur le projet de panneaux solaires à la salle des sports : et demande pourquoi nous ne retirons pas cette délibération car de toute façon une nouvelle étude sera menée. Madame GAINVILLE indique que les prix ont évolué.

-Madame QUESNEL demande le bilan financier de la rénovation de l'ancienne mairie, ainsi que le bilan électrique de la commune pour 2024.

-Madame QUESNEL demande pourquoi n'y a-t-il plus de commission cantine, ainsi que fleurissement. Monsieur BOURDON lui répond que le choix des menus se réalise avec la responsable de cantine, et le secrétariat.

-Monsieur ROUSSEL demande si nous pouvons communiquer une information à l'ensemble des membres du conseil sur le rôle de chacun sur le Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur BOULANGER lui répond que la CCCA a récupéré les documents mis en place dans la commune pour l'harmonisation des documents.

- vol à l'atelier communal, des devis de réparation sont demandés, des études pour améliorer la protection de l'atelier est en cours.

-Un nouvel appel offres pour la restauration collective est lancé pour la rentrée de septembre. Madame GAINVILLE indique que les quantités sont trop justes.

La séance est levée à 19 h 05.

Le Maire,  
André-Pierre BOURDON

La secrétaire de séance  
VASSEUR Dominique.



